

## **COMMUNIQUÉ 2 DE LA CONFÉRENCE / COVID-19 (17 MARS 2020)**

Chers membres,

Le conseil d'administration de la Conférence suit de près les réactions de la communauté face aux lignes directrices recommandées hier. La souplesse dans leur mise en oeuvre est capitale alors que la santé de la population est au cœur des mesures de confinement recommandées par le gouvernement.

Sans surprise, bon nombre d'auditions ont été annulées pour les prochaines semaines. Toutefois, dans certains dossiers, les mesures alternatives proposées ont été adoptées de consentement par les parties lorsqu'elles s'avéraient propices. Afin de permettre le traitement sécuritaire et diligent des dossiers, des mesures alternatives comme la visioconférence, les déclarations assermentées, les admissions et les représentations écrites doivent être envisagées et privilégiées pour éviter la tenue de l'audience en personnes, la comparution d'un témoin ou la remise à une date ultérieure.

Chaque témoignage ou journée d'audience en personne évité est un gain pour la santé et la sécurité, mais chaque dossier traité autrement en est un autre pour les droits des parties et le contre-choc inévitable que les reports auront sur les délais. Seule une approche proactive permettra l'atteinte de tous ces objectifs, en ayant toujours à l'esprit que la valeur primordiale est la santé.

Le CCTMO nous informe ce jour que les parties sont toujours en attente de confirmations d'annulation des auditions fixées jusqu'au 27 mars qui impliquent des arbitres, procureurs, conseillers et témoins âgés de 70 ans et plus. Le CCTMO s'inquiète du silence de certains arbitres concernés, et est interpellé par les parties sur cette question précise. La communauté s'attend, légitimement, à ce que les demandes gouvernementales soient respectées en matière de santé publique.

La Conférence demande ainsi aux arbitres de prendre les initiatives nécessaires pour assurer une gestion sécuritaire des affaires fixées jusqu'au 27 mars 2020 et même pour la suite immédiate. Particulièrement, nous prions les arbitres de faire connaître rapidement aux parties les décisions qui s'imposent pour éviter d'exposer les personnes de 70 ans et plus à des risques ou de s'exposer eux-mêmes.